

Image not found or type unknown



Divorce et alcoolisme et procédures

Par **aladain**, le **10/06/2012** à **11:29**

Bonjour

Ma femme qui a 56 Ans qui a des problemes avec l'alcool depuis 1984 a suivi différentes cures de sevrage en hopital (3 * 14 jours) et centre spécialisé (4 * 5 semaines)Centre Psychothérapique , est suivi par un Psychiatre, une alcoologue , un médecin généraliste etc.. Aucune amélioration depuis et je souhaite demander le divorce .

Est ce possible sans que cela soit considéré comme l'abandon d'une personne faible

Cordialement